

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-828265

284.168



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1430

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ENNASS BENDAOUD

Date de naissance :

31.12.1953

Adresse :

17 LOT. ADR EL KEBIR BOUlevard CASABLANCA

0661321202

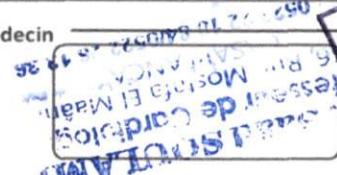
Total des frais engagés :

685.23

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

ENNASS Ben DAoud

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

PAC + Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 30.10.2023

Signature de l'adhérent(e) :

ENNASS Ben DAoud



Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/8/2023	3+1/6 160	4500 DH	INP: 091130922 Dr de Cardiologie Mostaq El Maâfi CASABLANCA 040522 26 13 26	

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	30/08/2023	285,13

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

Docteur Saâd SOULAMI

Professeur de Cardiologie

الدكتور سعد السالمي

أستاذ سابق بكلية الطب بالدار البيضاء

Spécialiste des maladies du Coeur et des vaisseaux

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Echo Doppler Couleur - Holter



إختصاصي في أمراض القلب والأوعية الدموية

خريج كلية الطب بباريس

فحص القلب بالصدى والدوبلير بالألوان

Patient:

Casablanca, le

30/08/2023

H-ENNAKH
Saâd Aouad
Cardiologue

Traitements de :
Trois (03) Mois

58,10 x 3

1 g tablette

Cardioprop® 100 mg

1 ya une

Traitements de :
Trois (03) Mois

TOTAL : 285,10

Cardiospirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

Cardiospirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

Cardiospirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

Barcode: 6 118001 090280

Barcode: 6 118001 090280

Cardiospirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

Barcode: 6 118001 090280

Cardensiel® 5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 58,10 DH

Cardensiel® 5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 58,10 DH

Cardensiel® 5 mg
Comprimés pelliculés sécables B/30
PPV: 58,10 DH

Barcode: 6 118001 100873

</div

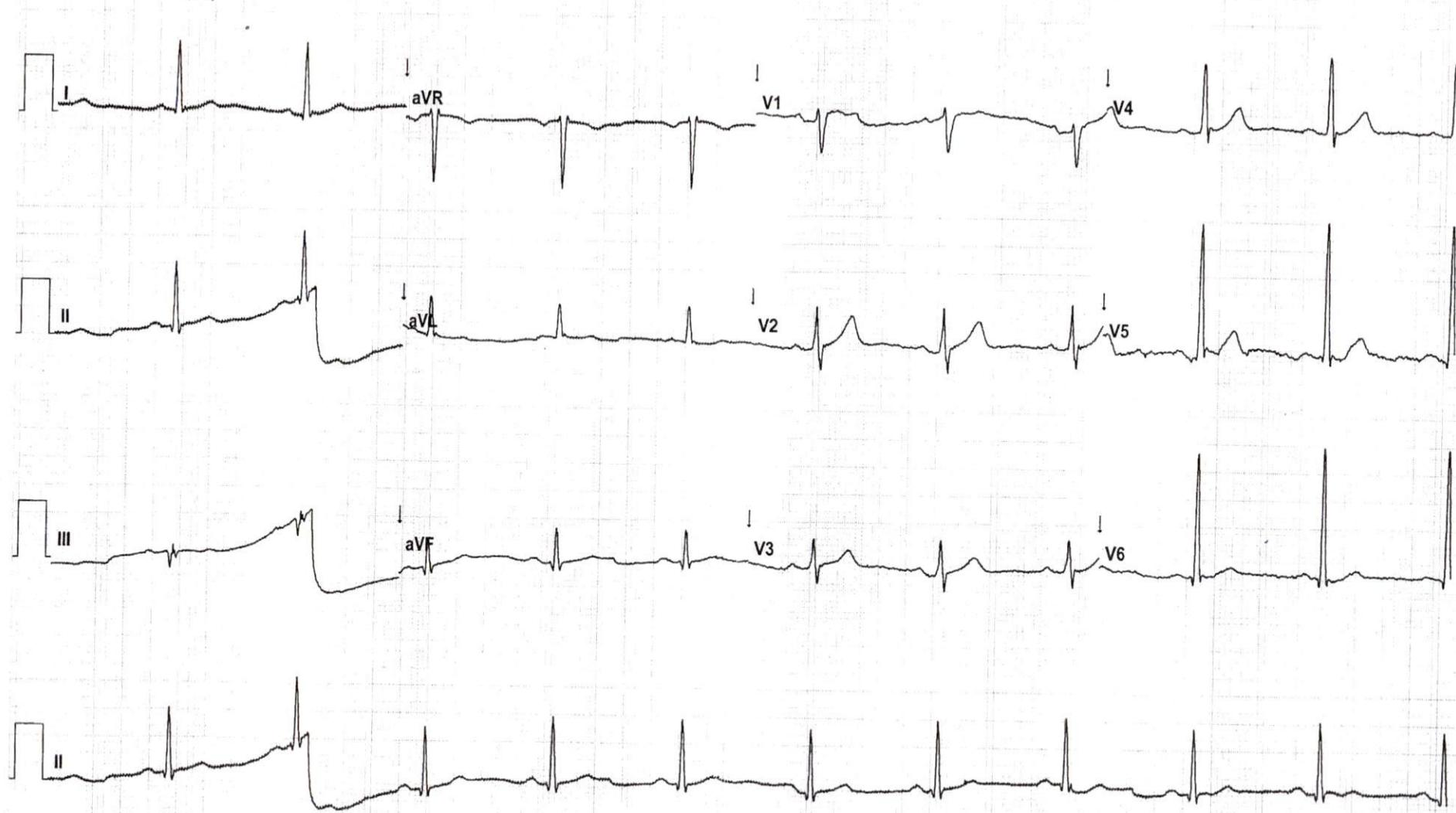
ENNUSR, BENDAOU
ID:
D-naiss:
0ans,

Site Zero
Séjour de Cardiologie
Professeur M. Massati

30/12/2013
Dr. Saad S. Cardiologie
Professeur M. Massati
31/12/2013 3.11.19.53
Fréq.Card: 65 BPM
Int PR: 167 ms
Dur.QRS: 92 ms
QT/QTc: 355 / 367 ms
Axes P-R-T: 51 23 22
Moy RR: 914 ms
QTcB: 371 ms
QTcF: 365 ms

RYTHME SINUSAL.
ANOMALIES NON SPECIFIQUES DU SEGMENT ST ET DE L'ONDE T
ECG ANORMAL

Non confirmé



Site Zero

Site # 0 App.# 0 ELI Link 4.11.6.0 Séquence # 51807 25mm/s 10mm/mV 0.05-300 Hz